

PREMIERE PARTIE I : PROCEDURES DE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX

Section 0 - Avis de demande de renseignements et de prix (ADRP)

Avis de demande de renseignements et de prix (ADRP)

Nom de l'Autorité contractante : Assemblée nationale

Référence de la DRP : F_AN_1.10

Avis n° : 009-23/AN/PT/SGA/PRMP/A-PRMP/S-PRMP du 28/08/2023

Objet : Acquisition et installation d'antivirus réseau au profit de l'Assemblée nationale.

1. Cet Avis de demande de renseignements et de prix (ADRP) fait suite au Plan de passation des marchés publics de version n°3 de l'Assemblée nationale publié sur le site web de l'Assemblée nationale et affiché sur tous les sites du parlement béninois le 11 août 2023.
2. L'Assemblée nationale a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds du Budget National, afin de financer ses activités, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif à l'acquisition et à l'installation d'antivirus réseau au profit de l'Assemblée nationale.
3. L'Assemblée nationale sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats répondant aux qualifications requises pour la fourniture et l'installation d'antivirus réseau au profit de l'Assemblée nationale.

Le présent dossier de Demande de Renseignements et de Prix est constitué en lot unique.

Les variantes ne seront pas prises en compte.

Ces fournitures sont à livrer au Secrétariat Général de l'Assemblée nationale dans un délai de trente (30) jours ouvrables à compter de la date mentionnée dans l'ordre de service de démarrage.

Section I : Règlement particulier de la Demande de renseignements et de prix

4. Les exigences en matière de qualification sont :

a. Pour les anciennes entreprises

Exigences techniques :

Le Candidat doit prouver, documentation à l'appui, qu'il satisfait aux exigences techniques ci-après :

- être une entreprise spécialisée dans les solutions informatiques sur la protection, la sécurité informatique, la configuration, le déploiement, la maintenance des serveurs et console et justifié par le registre de commerce ou les statuts de l'entreprise ;
- avoir exécuté, au cours des trois (03) dernières années (2020, 2021 et 2022), en tant que fournisseur principal au moins deux (02) marchés portant sur les solutions informatiques en matière de protection de données et de sécurité informatique ou sur l'acquisition et l'installation d'antivirus réseau et d'une valeur minimale de onze millions huit cent soixante-quatre mille quatre cent six (11 864 406) francs CFA pour chacun des marchés et justifiés par des attestations de bonne fin d'exécution appuyées de la copie du (des) contrat(s) (page de garde, page de signature et pages portant le montant en copies simples) ou des procès-verbaux de réception appuyés de la copie du (des) contrat(s) (page de garde, page de signature et pages portant le montant en copies simples) signés par les maîtres d'ouvrage ou leurs représentants (administration publique, sociétés ou offices d'Etat ou mixtes, représentations ou organisations internationales au Bénin), ou toutes autres personnes morales de droit privé montrant qu'il a exécuté lesdits marchés ;
- le soumissionnaire doit disposer :
 - ✓ d'au moins un informaticien ayant un diplôme de BAC + 5 ans en administration des systèmes d'informations justifié d'une certification Kaspersky endpoint sécurité & administration avec au moins 3 ans d'expériences dans le domaine et avoir participé, au cours des trois (03) dernières années (2020, 2021 et 2022), chacun, à l'exécution d'au moins un (01) marché portant sur les solutions informatiques en matière de protection de données et de sécurité informatique et appuyé des preuves (attestation ou un certificat de travail, diplôme, CV signé de chaque agent et copie de la carte d'identité nationale ou toutes autres pièces tenant lieu) ;
 - ✓ et de deux (02) informaticiens ayant chacun un diplôme de BAC + 3 ans en Maintenance informatique et Réseau avec au moins deux (02) ans d'expériences dans le domaine et avoir participé, au cours des trois (03) dernières années (2020, 2021 et 2022), chacun, à l'exécution

Section I : Règlement particulier de la Demande de renseignements et de prix

d'au moins un (01) marché portant sur les solutions informatiques en matière de protection de données et de sécurité informatique et appuyé des preuves (attestation ou un certificat de travail, diplôme, CV signé de chaque agent et copie de la carte d'identité nationale ou toutes autres pièces tenant lieu) ;

- le soumissionnaire doit disposer de moyen nécessaire, soit directement ou par l'intermédiaire d'un représentant implanté au Bénin pour le service après-vente de qualité. Ce service après-vente prend en compte la formation jusqu'à la prise en main de la console et le support technique pour la maintenance curative et les services connexes (joindre la preuve) ;
- le soumissionnaire doit fournir l'autorisation du fabricant ou une autorisation du distributeur + copie du certificat de partenariat du fabricant au grossiste / concessionnaire concerné ;
- le soumissionnaire doit fournir les fiches techniques du produit datées, signées et cachetées par le soumissionnaire et les prospectus du fabricant des articles proposés datés, signés et cachetés par le soumissionnaire; la fiche technique et le prospectus du fabricant doivent être rédigés en langue française ;
- le soumissionnaire doit s'engager par écrit à garantir ladite fourniture sur une période de douze (12) mois au moins après la livraison.

Exigences financières :

Le Candidat doit :

- fournir une attestation de capacité financière délivrée par une banque ou un organisme financier agréé en République du Bénin ou ayant un correspondant au Bénin justifiant qu'il dispose d'avoir liquide sous forme de fonds propres ou de lignes de crédit à hauteur de cinq millions quatre-vingt-quatre mille sept cent quarante-six (5 084 746) francs CFA.
- fournir les quinze (15) premières pages des états financiers des trois (03) dernières années (2020, 2021 et 2022), présentés par un comptable employé de l'entreprise et attestés par un membre de l'ordre des Experts comptables et comptables agréés et portant la mention DGI ; la page de certification du membre de l'OECCA du Bénin et celle portant la mention de la DGI doivent être en original ou en copie légalisée.

NB : Les exigences financières sont cumulatives.

Section I : Règlement particulier de la Demande de renseignements et de prix

b. Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence

Exigences techniques :

- être une entreprise spécialisée dans les solutions informatiques sur la protection, la sécurité informatique, la configuration, le déploiement, la maintenance des serveurs et console et justifié par le registre de commerce ou les statuts de l'entreprise ;
- le candidat doit disposer d'une liste des qualifications et des références professionnelles d'un (01) personnel d'encadrement ayant au moins un diplôme de BAC + 5 ans en Maintenance informatique et Réseau et la preuve qu'il a participé au cours des trois (03) dernières années (2020, 2021 et 2022) à l'exécution d'au moins deux (02) marchés portant sur les solutions informatiques en matière de protection de données et de sécurité informatique ou sur l'acquisition et l'installation d'antivirus réseau et d'une valeur minimale de onze millions huit cent soixante-quatre mille quatre cent six (11 864 406) francs CFA pour chacun des marchés et appuyée des preuves (attestation ou un certificat de travail précisant les expériences du personnel, copie de la carte nationale d'identité, diplôme et curriculum vitae daté et signé par les intéressés ou toutes autres pièces tenant lieu) ;
- le soumissionnaire doit disposer :
 - ✓ d'au moins un informaticien ayant un diplôme de BAC + 5 ans en administration des systèmes d'informations justifié d'une attestation Kaspersky endpoint sécurité & administration avec au moins 5 ans dans le domaine et avoir participé, au cours des trois (03) dernières années (2020, 2021 et 2022), chacun, à l'exécution d'au moins deux (02) marchés portant sur les solutions informatiques en matière de protection de données et de sécurité informatique et appuyés des preuves (attestation ou un certificat de travail, diplôme, CV signé de chaque agent et copie de la carte d'identité nationale ou toutes autres pièces tenant lieu) ;
 - ✓ et de deux (02) informaticiens ayant chacun un diplôme de BAC + 3 ans en Maintenance informatique et Réseau avec au moins quatre (04) ans d'expériences dans le domaine et avoir participé, au cours des trois (03) dernières années (2020, 2021 et 2022), chacun, à l'exécution d'au moins deux (02) marchés portant sur les solutions informatiques en matière de protection de données et de sécurité informatique et appuyés des preuves (attestation ou un certificat de travail, diplôme, CV signé de chaque agent et copie de la carte d'identité nationale ou toutes autres pièces tenant lieu) ;
- le soumissionnaire doit disposer de moyen nécessaire, soit directement ou par l'intermédiaire d'un représentant implanté au Bénin pour le service après-vente de qualité. Ce service après-vente prend

Section I : Règlement particulier de la Demande de renseignements et de prix

en compte la formation jusqu'à la prise en main de la console et le support technique pour la maintenance curative et les services connexes (joindre la preuve) ;

- le soumissionnaire doit fournir l'autorisation du fabricant ou une autorisation du distributeur + copie du certificat de partenariat du fabricant au grossiste / concessionnaire concerné ;
- le soumissionnaire doit fournir les fiches techniques du produit datées, signées et cachetées par le soumissionnaire et les prospectus du fabricant des articles proposés datés, signés et cachetés par le soumissionnaire; la fiche technique et le prospectus du fabricant doivent être rédigés en langue française ;
- le soumissionnaire doit s'engager par écrit à garantir ladite fourniture sur une période de douze (12) mois au moins après la livraison.

Exigences financières :

- Le candidat doit fournir le bilan d'ouverture et les quinze (15) premières pages des états financiers de leurs années d'existence, présentés par un comptable employé de l'entreprise et attestés par un membre de l'ordre des Experts comptables et comptables agréés et portant la mention DGI ; la page de certification du membre de l'OECCA du Bénin et celle portant la mention de la DGI doivent être en original ou en copie légalisée ;
- Le candidat doit fournir une attestation d'assurance des risques professionnels en cours de validité couvrant un risque contractuel de montant minimum hors taxes supérieur ou égal à seize millions neuf cent quarante-neuf mille cent cinquante-deux (16 949 152) francs CFA ;
- Le candidat doit fournir une attestation de capacité financière délivrée par une banque ou un organisme financier agréé en République du Bénin ou ayant un correspondant au Bénin justifiant qu'il dispose d'avoir liquide sous forme de fonds propres ou de ligne de crédit hauteur de cinq millions quatre-vingt-quatre mille sept cent quarante-six (5 084 746) francs CFA.

NB : - Les exigences financières sont cumulatives.

- L'autorité contractante se réserve le droit de vérifier l'authenticité des références techniques (attestations de bonne fin d'exécution présentées et autres preuves) présentées par les candidats auprès des autorités contractantes bénéficiaires des prestations indiquées, de la garantie de soumission et de l'attestation de capacité financière auprès de l'institution financière habilitée.

Voir le document de Demande de Renseignements et de Prix pour les informations détaillées.

5. Le délai de réalisation est de trente (30) jours ouvrables à compter de la date mentionnée dans l'ordre de service de démarrage.

Section I : Règlement particulier de la Demande de renseignements et de prix

6. La participation à cette demande de renseignements et de prix telle que définie dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent dossier de Demande de Renseignements et de Prix et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 61 et 121 de ladite loi.
7. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de **la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de l'Assemblée nationale, Monsieur DEDEWANOU Fagnon Damien, email : fagnondedewanou@gmail.com** et prendre connaissance des documents de la demande de renseignements et de prix au Secrétariat permanent des marchés publics : **secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de l'Assemblée Nationale sis dans le bâtiment abritant le PARCPOGE/PNUD, vons de la banque BOA en allant vers Maria Tokpa, 2è immeuble carrelé à droite, bureau situé au 1er étage, Porto-Novo, quartier Houédakomey, tous les jours ouvrables de 08 h à 12 h 30 mn et de 14 h à 17h 30 mn, heure locale. (GMT+1).**
8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier complet de demande renseignements et de prix à compter du **Lundi 28 Août** 2023. Le dossier de demande de renseignements et de prix en version papier ou en version électronique sous le format PDF en fichier unique sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics : **Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de l'Assemblée nationale sis dans le bâtiment abritant le PARCPOGE/PNUD, vons de la banque BOA en allant vers Maria Tokpa, 2è immeuble carrelé à droite, bureau situé au 1er étage, Porto-Novo, quartier Houédakomey, tous les jours ouvrables de 08 h à 12 h 30min et de 14 h à 17 h 30min, heure locale.** Le dossier de demande de renseignements et de prix sera adressé aux candidats à leurs frais par **courrier express recommandé. Ce dossier peut aussi être remis aux candidats en version électronique sous le format PDF ou envoyé par voie électronique, sous réserve des dispositions relatives à la dématérialisation.** Ce dossier peut être téléchargé sur le site web www.assembléenationale.bj ou obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge¹ établie selon un modèle mis à disposition par l'Autorité de régulation des marchés publics.

¹ Ce modèle de fiche de retrait/récépissé est téléchargeable sur le site web de l'ARMP consultable à l'adresse www.armp.bj

Section I : Règlement particulier de la Demande de renseignements et de prix

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF en fichier unique le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : *Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de l'Assemblée nationale sis dans le bâtiment abritant le PARCPOGE/PNUD, vons de la banque BOA en allant vers Maria Tokpa, 2^e immeuble carrelé à droite, bureau situé au 1er étage, Porto-Novo, quartier Houédakomey, au plus tard le Vendredi 08/09/2023 à 10 heures 30 mn, heure locale.* Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les offres qui ne parviendront pas aux heure et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés.

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'ouverture des plis, à l'adresse ci-après : *Salle de dépouillement de la Personne responsable des marchés publics de l'Assemblée nationale, dans le bâtiment abritant le PARCPOGE/PNUD à Porto-Novo, vons de la banque BOA en allant vers Maria Tokpa, 2^e immeuble carrelé à droite, bureau situé au 1er étage, quartier Houédakomey le 08/09/2023 à 10 heures 30 mn heure locale.*

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de **cent soixante-neuf mille quatre cent quatre-vingt-onze (169 491) francs CFA.**

En ce qui concerne les micro, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration de garantie suivant le modèle prévu dans les formulaires de la DRP.

12. Les offres seront valides pour une période de trente (30) jours calendaires à compter de la date limite de dépôt des offres indiquée ci-dessus.

Porto-Novo, le 28/08/2023

La Personne Responsable des Marchés Publics de l'Assemblée nationale,



Damien Fagnon DEDEWANOU